



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Choc des savoirs

ÉLEVER LE NIVEAU
DE NOTRE ÉCOLE



Dossier de presse
Mardi 5 décembre 2023



Lettre aux personnels de l'éducation nationale



**Mesdames et messieurs les professeurs,
Mesdames et messieurs, membres de la communauté éducative,**

Le 5 octobre dernier, je vous annonçais engager une mobilisation absolue pour l'élévation du niveau de nos élèves - un « choc des savoirs ».

Deux mois durant, une mission composée tout à la fois d'experts nationaux et de professeurs du terrain a auditionné près d'une centaine d'acteurs éducatifs, scientifiques, syndicaux. Vous avez été plus de 230 000 professeurs à répondre à sa consultation numérique. Je vous remercie pour vos contributions. Ces travaux, d'une très grande richesse, me conduisent aujourd'hui à prendre une série de décisions.

Conformément à la méthode que j'applique depuis ma nomination, je choisis de partager avec vous mes décisions le plus directement possible, plutôt que par voie de presse.

Comme toujours, je répondrai bien entendu aux questions des journalistes, essentielles au débat public. Mais c'est à vous que je m'adresse d'abord. À vous que je fais mes annonces. C'est pour moi tout à la fois une question de respect et l'expression d'une conviction forte : c'est avec les professeurs, par les professeurs, grâce aux professeurs, que nous relèverons le défi de l'élévation du niveau.

Pour cela, je le sais, vous avez besoin d'être soutenus. Soutenus dans vos conditions quotidiennes d'exercice, vos évolutions de carrière, qui font l'objet de travaux spécifiques dans le chantier « attractivité » que j'ai ouvert avec les organisations syndicales et que je souhaite voir aboutir début 2024. Soutenus pour mieux accueillir nos élèves en situation de handicap dans le cadre de l'école inclusive, pour laquelle nous travaillons à des évolutions avec mes collègues du Gouvernement.

Le soutien du ministère, il vous est aussi dû s'agissant de notre organisation, de nos règles, pour mieux reconnaître la place centrale qui est la vôtre dans l'élévation du niveau de nos élèves.

Or, d'année en année, de réforme en réforme, l'autorité de votre expertise pédagogique a pu être progressivement affaiblie. Personne ne connaît mieux que vous le niveau de vos élèves, et pourtant... Pourtant votre avis quant aux conditions de passage de vos élèves dans la classe supérieure a été rendu accessoire dans le texte-même du Code de l'éducation. Pourtant leur contrôle continu pour le diplôme national du brevet n'est plus l'émanation directe des notes que vous leur attribuez dans vos disciplines. Pourtant votre évaluation du niveau d'une copie du brevet ou du baccalauréat se trouve si souvent modifiée par un « correctif académique » qui en réévalue artificiellement la valeur.

Notre École a besoin d'une revitalisation pédagogique à la main des enseignants. Dès le premier trimestre de l'année 2024, je publierai un décret qui rendra à l'équipe pédagogique - et non plus aux familles - le dernier mot s'agissant du redoublement de l'élève. Je prendrai également une circulaire qui supprimera le « correctif académique » dès la session 2024 du brevet et du baccalauréat. Ce sont désormais les notes que vous attribuez, et elles seules, qui détermineront leur obtention par nos élèves.

École, collège, lycée : mon souhait est bien de remettre de l'exigence à tous les étages. Avec la science et le bon sens comme boussole.

Tant se joue dès l'école primaire. Les études le montrent : la plupart des élèves décrocheurs étaient déjà en difficulté à la fin de leur CP. C'est pour cela que nous avons fait le choix, dès 2017, d'investir massivement pour l'école primaire. Nous commençons à en mesurer les résultats : en mai dernier, l'étude internationale PIRLS indiquait que nos élèves de CM1 étaient les seuls

d'Europe à progresser, et les dernières évaluations nationales ont montré que la part des élèves en difficulté à l'entrée en 6^e a diminué. Il faut aller plus loin.

De nouveaux programmes s'appliqueront à l'école primaire, à commencer, dès septembre prochain, par les classes de la maternelle au CE2.

Deux principes clairs guideront les travaux : la simplification - avec des programmes moins volumineux - la clarification - avec l'intégration d'objectifs annuels figurant aujourd'hui dans divers guides éparés et le choix clair de la pédagogie explicite.

Pour mieux aider nos professeurs et les collectivités locales dans leurs choix, les manuels scolaires du premier degré dont l'efficacité des contenus a été prouvée par la science et par la pratique bénéficieront désormais d'une labellisation. Je souhaite, à l'instar des modèles appliqués au Japon ou au Portugal, que les modalités de labellisation intègrent la participation de professeurs du terrain. Tant d'études le disent : les manuels jouent un rôle clé. Or, 60 % des élèves n'en bénéficient pas en CP. Pour renforcer les chances de réussite sur tout le territoire, et même s'il s'agit d'une compétence des collectivités locales, l'État financera désormais des manuels scolaires en lecture et mathématiques des élèves de CP et de CE1. Je lancerai les achats pour la rentrée 2024.

Pour donner toutes les chances à nos élèves de réussir, les professeurs auront désormais le dernier mot s'agissant du redoublement. Ils pourront par ailleurs désormais recommander, voire prescrire, à leurs élèves des stages de réussite durant les vacances scolaires conditionnant leur passage dans la classe supérieure. Ces stages constituent une réelle plus-value pour les élèves en difficulté. L'an passé, 40 000 professeurs volontaires les ont animés. Leur rémunération sera désormais doublée dans le cadre du pacte enseignant, à 156 € pour 3 h.

L'organisation de notre collège fragilise aujourd'hui nombre de nos élèves. Beaucoup me le disent sur le terrain et 80 % de ceux d'entre vous qui ont répondu à la consultation en ligne l'ont indiqué : une trop forte hétérogénéité de niveau freine la capacité à faire progresser tout le monde. D'autres pays, comme la Suisse, la Suède et le Danemark, ont su s'adapter et prendre des mesures pour répondre à cette réalité. À compter de la rentrée prochaine, les élèves de 6^e et de 5^e seront donc désormais répartis en 3 groupes de niveaux pour leurs enseignements de français et de mathématiques. Ces groupes seront flexibles et leur dimension adaptée : des créations de postes permettront de limiter le groupe des élèves les plus en difficulté à une quinzaine d'élèves. La même organisation s'appliquera pour les classes de 4^e et de 3^e à compter de la rentrée de septembre 2025.

Par ailleurs, les collégiens connaissant les plus grandes difficultés s'agissant du français et des mathématiques pourront désormais bénéficier d'une scolarité aménagée : le volume horaire de ces disciplines pourra être sensiblement augmenté, avec une réduction temporaire des cours dans d'autres disciplines.

Je souhaite par ailleurs donner une véritable exigence au diplôme national du brevet. Au-delà de la suppression des consignes de correction académiques que j'appliquerai dès la session 2024, celui-ci évoluera plus profondément à partir de la session 2025. D'abord, la note du contrôle continu sera calculée à partir de la moyenne des notes disciplinaires que vous attribuez aux élèves, et non plus par les « compétences » converties en points. Ensuite, les épreuves terminales représenteront 60 % de la note finale, au lieu de 50 % aujourd'hui. Enfin, le diplôme du brevet conditionnera l'accès direct au lycée. Les élèves en difficulté et qui n'obtiendront pas leur brevet ne feront pas leur entrée au lycée l'année suivante, mais rejoindront une classe « prépa-lycée » pour consolider leur niveau, rattraper leur retard et être mieux armés pour la suite.

Tous les élèves entrant au lycée seront désormais accompagnés, à la maison, d'un outil d'IA de remédiation ou d'approfondissement en français et en mathématiques. Ce logiciel souverain, construit avec des chercheurs et des enseignants, propriété du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, sera mis gratuitement à disposition de 200 000 élèves de 2^{de} dès les prochains mois, avant d'être généralisé à l'ensemble des élèves de 2^{de} à partir de septembre prochain. La France sera ainsi le premier pays au monde à généraliser à l'ensemble d'une classe d'âge un outil d'élévation du niveau fondé sur l'intelligence artificielle.

Enfin, vous le savez, la réforme du lycée professionnel que nous portons avec Carole Grandjean vise tout à la fois à renforcer le lien de nos élèves avec le milieu professionnel et à élever leur niveau dans les enseignements généraux.

Ainsi, à compter de la rentrée prochaine, nous avons décidé de renforcer sensiblement le volume horaire des enseignements généraux en terminale professionnelle. Par ailleurs, les cours de mathématiques et de français en 2^{de} et en 1^{re} professionnelles se dérouleront désormais en petits groupes.

Pour terminer, je veux avoir un propos spécifique pour les mathématiques. Depuis trop longtemps, nous déplorons une chute du niveau de nos élèves, une perte du goût pour cette matière. Or, elle est absolument fondamentale. Pour la structuration de la pensée de chacun comme pour la souveraineté technologique de notre Nation à l'avenir. Le retour d'une heure et demi de mathématiques dans le tronc commun de l'ensemble des élèves de 1^{re} cette année est une étape importante, mais il faut aller plus loin. Je veux engager, avec vous, un grand sursaut mathématique pour notre École.

Dès la rentrée prochaine, la révision des programmes de l'école primaire nous permettra d'adopter progressivement la méthode de Singapour pour les mathématiques, anticipant par exemple l'apprentissage des fractions et des nombres décimaux dès la classe de CE1. Cette méthode, désormais appliquée par 70 pays, a fait ses preuves. Je rappelle qu'elle a été construite à partir des meilleures inspirations internationales, et notamment de Ferdinand Buisson, qui lui-même plaidait pour le concret, avant l'imagé, puis l'abstrait.

Le déploiement du CNR-NEFLE a déjà permis le financement de plus de 5 000 projets pédagogiques portés par les enseignants. Une grande partie d'entre eux concerne les mathématiques, avec par exemple le déploiement de « labos de maths ». Il nous faut poursuivre et amplifier cette mobilisation !

Je suis convaincu que les groupes de niveau en mathématiques au collège nous aideront eux aussi à redresser la barre. Ils donneront aux élèves les plus en difficulté la possibilité, en petits groupes, de combler les lacunes et de progresser. Quant à nos élèves ayant le meilleur niveau et la plus grande appétence, ils y verront l'opportunité de s'envoler, en allant plus loin encore que le programme.

Le baccalauréat général et technologique prévoit aujourd'hui une épreuve anticipée de français en fin de 1^{re}, car cette matière est à juste titre considérée comme au fondement de notre culture commune. Je crois profondément que notre culture commune est également scientifique. Aussi, j'ai décidé qu'à compter de l'année scolaire 2025-2026, une nouvelle épreuve anticipée du baccalauréat en fin de 1^{re} générale et technologique sera dédiée aux mathématiques et à la culture scientifique, pour l'ensemble de nos élèves.

Mesdames, messieurs les professeurs,
Mesdames, messieurs les membres de la communauté éducative,

Vous accomplissez, dans des conditions souvent difficiles, la mission la plus noble qui soit : celle d'instruire, de démocratiser le savoir et de former des républicains. Cette vocation, c'est le ciment de la Nation, l'assurance-vie de la République.

Chaque jour, vous accomplissez des miracles, déjouez des pronostics, permettez à des élèves d'écrire leur propre destin, prouvez que la pédagogie peut renverser la sociologie.

Mon souhait, mon unique souhait, c'est que vous trouviez dans cette mobilisation pour l'exigence les moyens d'amplifier encore votre action au service de nos élèves.

Vous me trouverez, pour cela comme pour tout le reste, toujours à vos côtés, avec un respect total et une admiration infinie.

Fidèlement,

Gabriel Attal

Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse



La voie professionnelle accueille dans notre pays près d'un lycéen sur trois et forme aujourd'hui les talents de demain. Pour la première fois, l'État a engagé une réforme pour valoriser cette voie et mieux accompagner les jeunes dans la réussite de leur projet : la poursuite d'études ou l'insertion dans l'emploi.

La mission Exigence des savoirs, souhaitée par le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal, va se déployer également dans les lycées professionnels pour permettre aux élèves une meilleure maîtrise des savoirs fondamentaux, indispensable à leur épanouissement personnel et professionnel.

Ainsi, c'est tout le parcours en lycée professionnel que j'adapte aux besoins des élèves, dès la 2^{de} avec des cours en effectifs réduits, jusqu'à la terminale où chacun bénéficiera de davantage d'heures en français et en mathématiques.

Les enseignants seront aussi partie prenante de cette nécessaire évolution, en se formant à de nouvelles modalités pédagogiques.

Enfin, pour reconnaître la réussite de tous les diplômés, j'ai souhaité corriger une injustice en permettant aux jeunes qui décrochent un CAP, un brevet professionnel ou une mention complémentaire de se voir remettre un diplôme avec une mention. La valorisation des parcours passe aussi par des mesures comme celles-ci, soulignant leur engagement et leur excellence.

Je sais pouvoir compter sur la mobilisation de tous pour poursuivre la mise en œuvre de cette réforme et faire réussir nos élèves en leur montrant que l'École de la République est capable de tenir ses promesses d'émancipation individuelle et d'accès aux savoirs pour tous.

Carole Grandjean

Ministre déléguée chargée de l'Enseignement
et de la Formation professionnels

Sommaire

PARTIE 1 – LES CONSTATS

Des progrès au primaire depuis 2017, mais le collège ne fait plus assez progresser les élèves

- p. 8 Le niveau des élèves progresse au primaire grâce à l'effort d'investissement massif conduit depuis 2017
- p. 11 Les résultats de PISA 2022 confirment la baisse du niveau des élèves français au collège
- p. 13 Les évaluations nationales et internationales démontrent la nécessité d'une réforme du collège

PARTIE 2 – LES MESURES

Une mobilisation générale pour élever le niveau de tous les élèves

- p. 20 **PREMIER AXE Mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs**
- p. 20 Des programmes articulés autour d'objectifs annuels et ancrés dans des pratiques pédagogiques efficaces
- p. 20 Les programmes de mathématiques aborderont plus tôt les fractions et les nombres décimaux en favorisant une approche concrète et imagée
- p. 21 Des programmes de langues plus précis pour un enrichissement linguistique, historique et culturel
- p. 21 Un socle commun réorganisé autour de compétences disciplinaires, psychosociales et de repères de culture générale
- p. 22 Des manuels labellisés, obligatoires en mathématiques et en français dans le premier degré et co-financés par l'État au CP
- p. 23 **DEUXIÈME AXE Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève**
- p. 23 L'organisation de groupes de niveaux flexibles en mathématiques et en français tout au long du collège
- p. 24 Faire du collège un lieu qui accueille, qui protège et qui élève
- p. 25 Renforcer le volume horaire des enseignements généraux au lycée professionnel et dispenser une partie des enseignements de mathématiques et de français en 2^{de} et en 1^{re} professionnelles en groupes à effectifs réduits
- p. 25 Un usage raisonné du numérique et de l'intelligence artificielle pour personnaliser les apprentissages et individualiser la progression des élèves
- p. 26 Un renforcement dans certaines disciplines pour les élèves en très grande difficulté
- p. 28 **TROISIÈME AXE Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves**
- p. 28 Renforcer l'exigence globale du brevet et du baccalauréat
- p. 28 Reconnaître la réussite et l'excellence des jeunes diplômés du CAP
- p. 29 Une évaluation de la culture mathématique et scientifique avec une épreuve anticipée du baccalauréat général et technologique en fin de classe de 1^{re} générale et technologique
- p. 29 À l'école élémentaire, sortir d'une doctrine de passage quasi systématique en classe supérieure
- p. 30 Permettre aux professeurs de situer les résultats de leurs élèves pour mieux les faire progresser

Les **constats**



Des progrès au primaire
depuis 2017, mais le
collège ne fait plus assez
progresser les élèves

Le niveau des élèves progresse au primaire grâce à l'effort d'investissement massif conduit depuis 2017

Ce plan part d'un constat lucide : **à l'échelle d'une génération, les évaluations nationales comme internationales montrent une dégradation globale du niveau des élèves français.** Les fragilités des élèves persistent et s'accroissent, notamment sur la maîtrise des automatismes (orthographe, grammaire, calcul) comme sur la capacité à résoudre des tâches complexes (compréhension, résolution de problèmes).

Pour mesurer le niveau des élèves, notre pays s'est doté d'évaluations nationales construites par la Depp, qui complètent les évaluations internationales réalisées notamment par l'OCDE. Les résultats de ces évaluations nous permettent de mesurer là où nous pouvons et devons progresser.

L'étude PIRLS 2021, conduite dans 57 pays auprès d'élèves de CM1, a ainsi montré que **les élèves français sont les seuls d'Europe à progresser en compréhension de l'écrit depuis 2016.** Quand l'ensemble des autres pays voient leur niveau reculer, les élèves français gagnent 2 points sous l'effet d'une hausse du niveau en éducation prioritaire, mais aussi du choix du Gouvernement français de maintenir les écoles ouvertes durant une part importante de la pandémie de Covid-19.

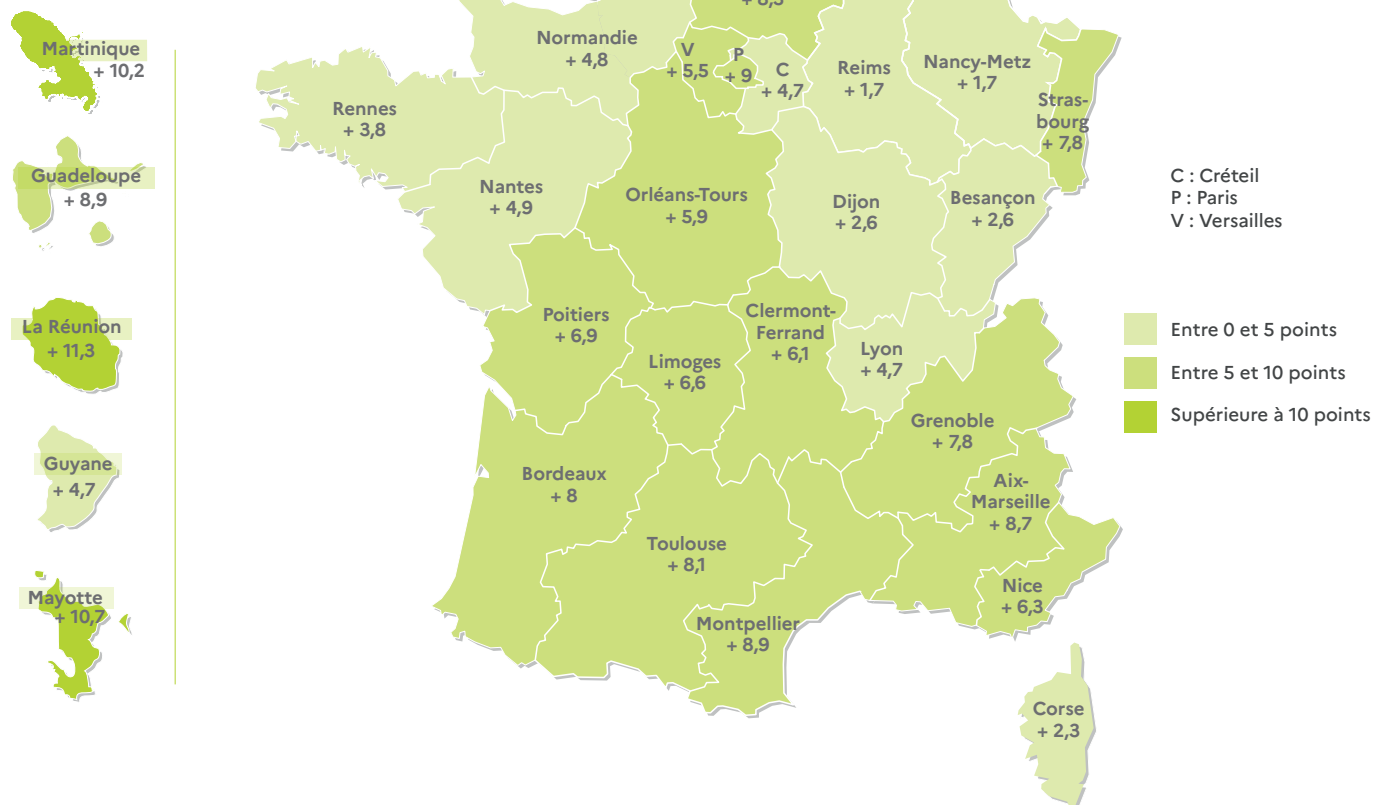
Ces résultats sont confirmés par les évaluations nationales conduites à la rentrée 2023, qui montrent **des progrès substantiels à l'entrée en 6^e depuis 2017.** En moyenne, les élèves français à l'entrée en 6^e ont progressé de 7 points en français et de 4 points en mathématiques par rapport à leurs prédécesseurs entrés en 6^e en 2017. Cette élévation du niveau concerne tous les élèves. En éducation prioritaire, les progrès s'élèvent à 10 points en français et à 3 points en mathématiques. La part des élèves en difficulté en français à l'entrée en 6^e est passée de 32 % en 2017 à 27 % en 2023. Durant la même période, la part des élèves les plus performants a crû de 3 points en français et de 4 points en mathématiques.

Ces progrès concernent toutes les académies et l'ensemble du territoire national. À Mayotte, les élèves progressent à l'entrée en 6^e de 11 points en français et de 9 points en mathématiques par rapport à leurs prédécesseurs de 2017. À Grenoble, ils progressent de 8 et 6,5 points ; à Limoges, de 7 et 4 points ; à Montpellier, de 9 et 5 points. Dans les 82 écoles innovantes du plan Marseille en grand, où les professeurs bénéficient d'un accompagnement et d'un soutien renforcés, les élèves entrent en CP avec un niveau équivalent à la moyenne des REP+ et en sortent avec un niveau équivalent à la moyenne des REP.

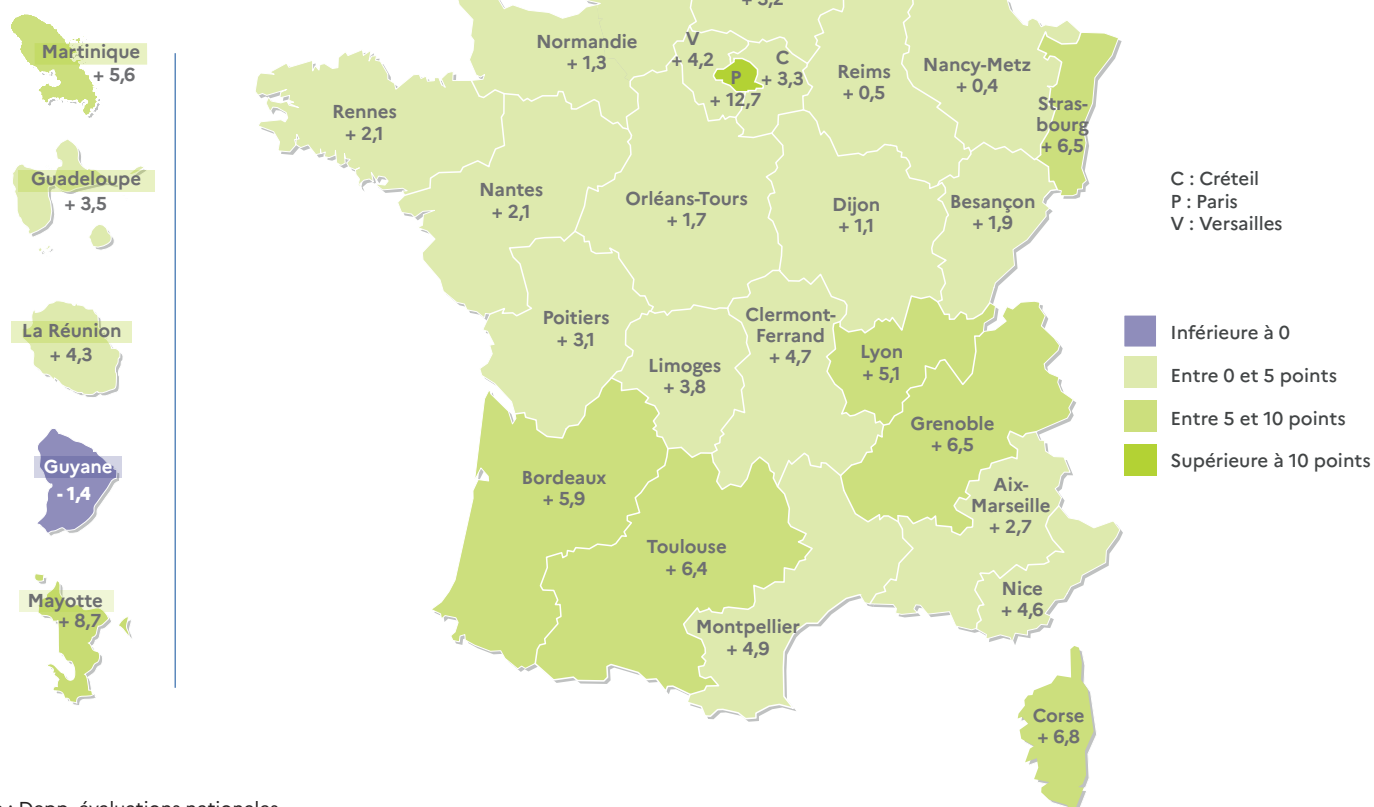
Ces résultats positifs doivent nourrir la confiance dans la capacité de notre système éducatif à faire progresser les élèves. Ils démontrent que l'investissement public conduit depuis 2017 dans l'école primaire, avec un niveau de dépense par élève qui a crû de 7 000 à 8 000 €, porte ses fruits. En éducation prioritaire, 11 000 postes de professeurs des écoles ont été créés pour assurer le dédoublement des petites classes (grande section de maternelle, CP, CE1) au bénéfice de près de 500 000 élèves. Au total, l'investissement dans l'éducation prioritaire a augmenté de 1,6 milliard d'euros en 2017 à 2,6 milliards d'euros en 2022 et dépassera les 3 milliards d'euros d'ici 2027. Les Plans mathématiques et français ont d'ores et déjà permis de reformer plus de 200 000 professeurs des écoles, avec un impact élevé sur la transformation des pédagogies déployées dans les classes.

Ces résultats démontrent que **« la pédagogie peut renverser la sociologie ».** **L'École doit pouvoir offrir une ascension scolaire à tous les enfants de la République.** Ils démontrent que les réformes de grande ampleur conduites dès l'école primaire depuis 2017 commencent à produire leurs effets sur les premières générations qui en ont bénéficié.

Évolution 2017-2023 du score moyen des élèves en français à l'entrée en 6^e



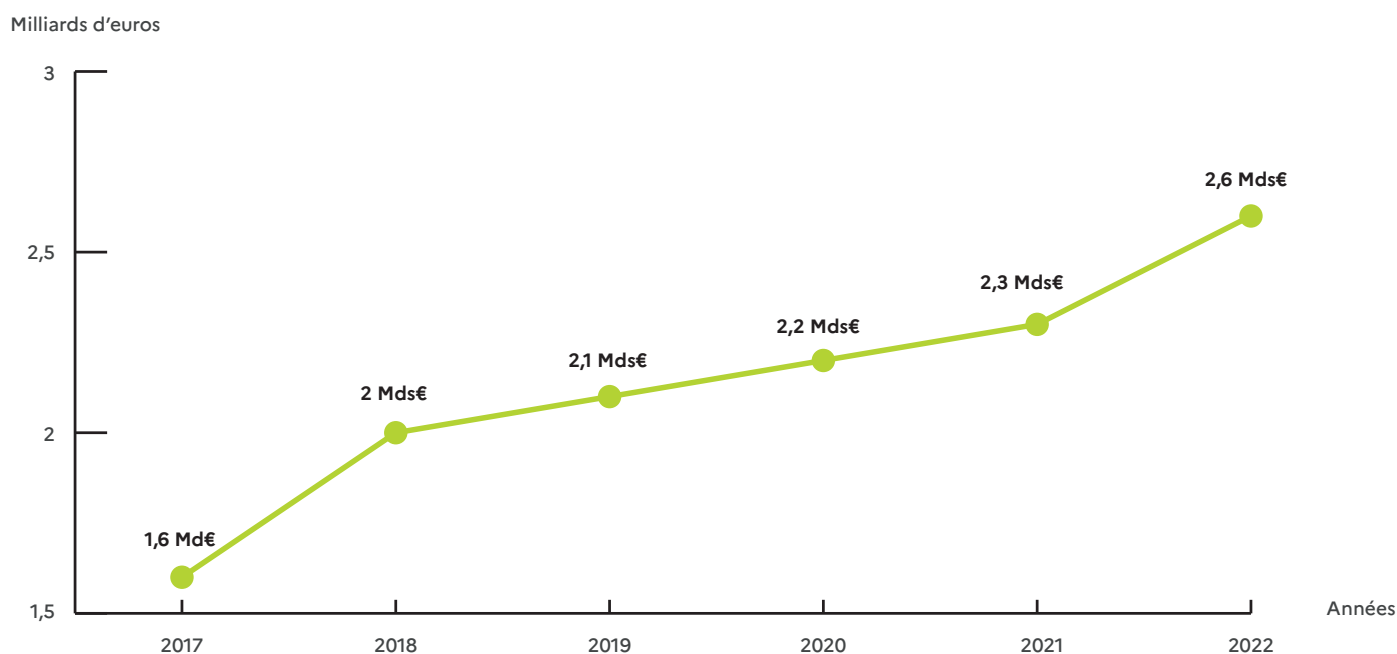
Évolution 2017-2023 du score moyen des élèves en mathématiques à l'entrée en 6^e



Toutefois, les exemples européens démontrent que toute transformation durable et positive d'un système éducatif nécessite une décennie d'efforts et d'investissements.

Il s'agit à présent d'amplifier cet effort entrepris au primaire en le portant au-delà de l'éducation prioritaire, notamment au bénéfice des élèves issus de la classe moyenne, et de le prolonger au collège et au lycée afin que tous les élèves continuent à progresser tout au long de leur scolarité.

Investissement en éducation prioritaire depuis 2017



Source : Dgesco

Les résultats de PISA 2022 confirment la baisse du niveau des élèves français au collège

L'enquête PISA 2022 conduite dans 85 pays montre que le niveau des élèves français âgés de 15 ans, en classe de 2^{de} ou de 3^e, continue de baisser, même s'il reste globalement proche de la moyenne de l'OCDE.

En culture mathématique, les résultats des élèves français se situent dans la moyenne de l'OCDE, à un niveau similaire à celui de l'Allemagne et de l'Espagne, mais reculent de 21 points en dix ans. Si aucun pays de l'OCDE n'a vu son score moyen augmenter à cet égard depuis 2018, il est demeuré stable pour 9 pays, malgré le contexte de la crise sanitaire. En culture scientifique également, les résultats des élèves français baissent de 8 points depuis 2015, tout en restant dans la moyenne de l'OCDE.

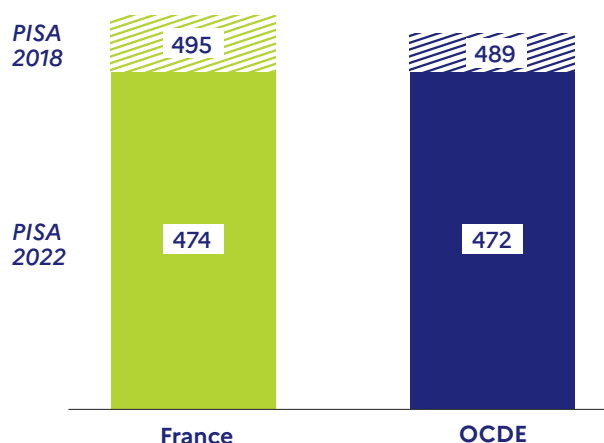
Les pays européens les plus performants en cultures mathématique et scientifique, tels que la Suisse, les Pays-Bas ou la Pologne, ont réformé leurs programmes et la formation des professeurs pour mieux relier l'abstrait au concret dans l'enseignement des sciences et des mathématiques. Ils présentent ainsi des résultats supérieurs en raisonnement mathématique comme en résolution de problèmes. Notre pays demeure, quant à lui, marqué par de fortes inégalités : si les élèves de 2^{de} générale et technologique

présentent des résultats comparables aux pays les plus performants, comme la Suisse ou l'Estonie, les élèves de 2^{de} professionnelle présentent des résultats compris entre ceux du Mexique et du Chili.

En compréhension de l'écrit, les élèves français voient leurs résultats baisser de 19 points et rejoindre la moyenne de l'OCDE. Seul le Japon voit ses résultats progresser depuis 2018. La part des élèves français en difficulté augmente de 6 points, avec une corrélation importante entre performance en compréhension de l'écrit et origine socio-économique.

L'étude PISA 2022 renseigne également quant au climat scolaire dans les établissements français, où 10 % des élèves se disent victimes d'actes de malveillance ou de violence au moins une fois par semaine, la moitié s'en disant victime au moins une fois par an. Le climat disciplinaire est également dégradé, avec seulement 14 % des élèves français qui déclarent qu'il n'y a jamais ou presque jamais de bruit ou d'agitation durant leur cours de mathématiques, contre 27 % en moyenne dans l'OCDE. Ces résultats confirment la nécessité d'un rétablissement de l'autorité des professeurs et de l'autorité de leur savoir dans le cadre d'une stratégie d'élévation du niveau général des élèves.

PISA* : score des élèves en mathématiques en 2018 et 2022



* PISA, le programme international pour le suivi des acquis des élèves, est une étude internationale pilotée par l'OCDE qui compare tous les trois ans les performances des élèves de 15 ans. 85 pays ont participé à l'enquête 2022 et, pour la France, 8 000 élèves de 335 établissements.

Source : Depp ; OCDE-PISA

Les évaluations nationales et internationales démontrent la nécessité d'une réforme du collège

Les résultats de PISA 2022 en 2^{de} reflètent en partie ceux de la précédente réforme du collège conduite il y a près de dix ans. Ils ne sauraient en revanche traduire les résultats de la politique conduite depuis 2017 en faveur de l'école primaire puisque ses premiers bénéficiaires sont entrés en classe de 5^e à la rentrée 2023.

Ces résultats sont alarmants. Ils ne peuvent être ignorés tant leurs conséquences sont néfastes sur le parcours des élèves comme sur notre capacité collective à relever les défis auxquels la société française est confrontée. **L'élévation du niveau des élèves est un impératif national, pour leur permettre de réaliser leur plein potentiel, mais aussi pour faire face aux enjeux actuels et futurs, de la réindustrialisation à la transition écologique, de la révolution numérique à la défense de la démocratie face aux complotismes et aux obscurantismes.**

Sur le plan économique, le Conseil d'analyse économique a évalué à 0,2 point de croissance potentielle par an, soit 75 milliards d'euros à horizon quinze ans, les gains que permettrait un « choc des savoirs » en France. Les recettes fiscales ainsi dégagées excéderaient très largement l'investissement initial dans une telle stratégie d'élévation du niveau de nos élèves.

Inverser des tendances aussi profondes suppose une décennie de réformes, de l'école primaire au lycée, en passant bien sûr par le collège. C'est le sens de la mission « Exigence des savoirs », lancée le 5 octobre dernier, et dont les conclusions sont éclairantes. Elles reposent sur une conception exigeante et émancipatrice de l'École républicaine. Elles ambitionnent d'amener chaque élève au maximum de ses potentialités et de lui permettre de devenir un citoyen libre, éclairé, investi des mêmes droits et devoirs et conscient de la destinée commune de notre pays.

L'exigence des savoirs est le corollaire pour l'École de la promesse faite par la République à chacun de ses enfants. Tout renoncement en la matière est source d'inégalités, de perte de confiance en soi et dans l'institution scolaire. Toute ambition réaffirmée, partagée et incarnée est, au contraire, synonyme de progression, de réduction des inégalités, de confiance en soi et d'épanouissement.

L'exigence des savoirs est la condition pour remettre l'ascenseur scolaire en marche. Elle est nécessaire pour que notre système éducatif réaffirme l'ambition qu'il forme pour tous les jeunes et se dote d'une organisation qui favorise leur réussite.

C'est le sens des mesures qui suivent et qui s'organisent autour de trois axes :

Axe 1 – Mieux soutenir nos professeurs en clarifiant les contenus à enseigner et en les dotant du matériel pédagogique le plus adapté pour faire progresser leurs élèves, notamment par la certification et le financement par l'État des manuels à l'école primaire.

Axe 2 – Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève, notamment en organisant les cours de mathématiques et de français par groupes de niveaux flexibles au collège.

Axe 3 – Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves en affirmant la place du diplôme national du brevet comme condition de passage au lycée et en supprimant la doctrine du passage quasi systématique en classe supérieure.

Synthèse de la consultation

« Exigence des savoirs »

230 931 RÉPONDANTS

95,8 % d'enseignants

dont **47,9 %** de professeurs des écoles ou d'instituteurs et **32,7 %** titulaires du Capes/Cfep/Capeps.

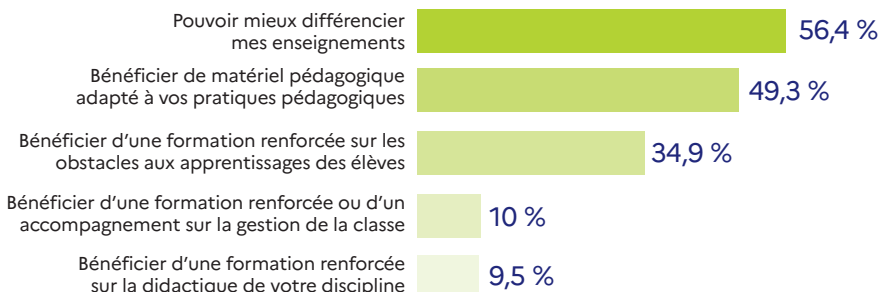
48,5 % exercent

depuis plus de 20 ans.

LES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES

64,9 % ont le sentiment de ne pas être en situation d'aider leurs élèves à progresser.

Vous souhaiteriez (2 réponses possibles) :

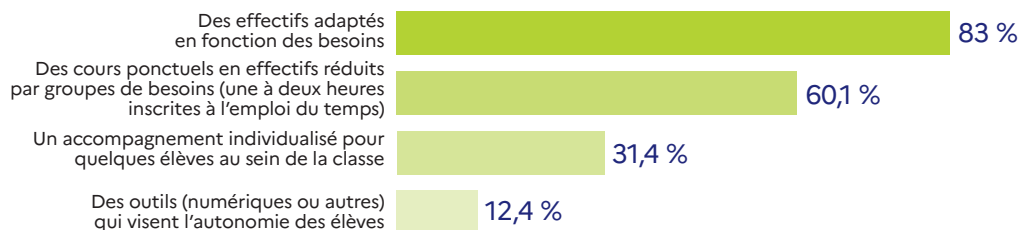


LES LEVIERS

Pour améliorer la **prise en compte des besoins des élèves et les faire progresser à l'école et au collège**, vous souhaiteriez (classez selon vos priorités) :

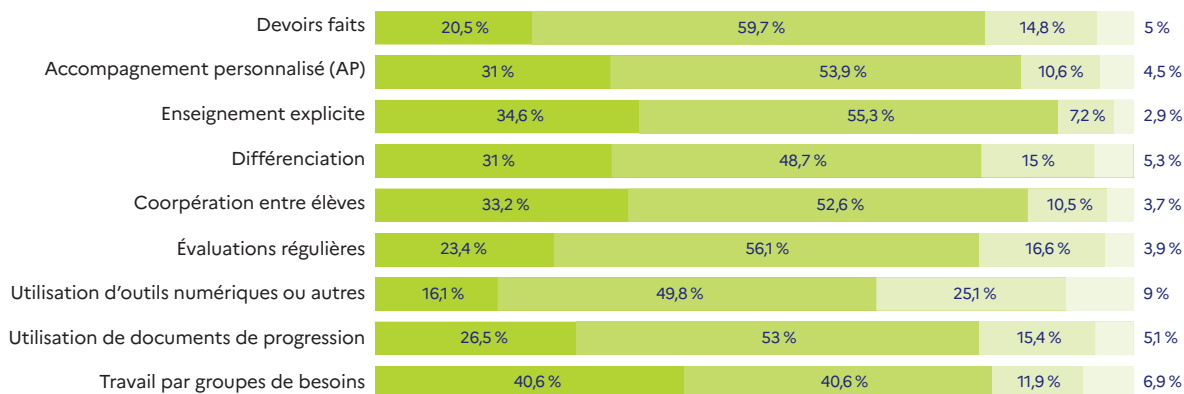


Au lycée, vous souhaiteriez (2 réponses possibles) :



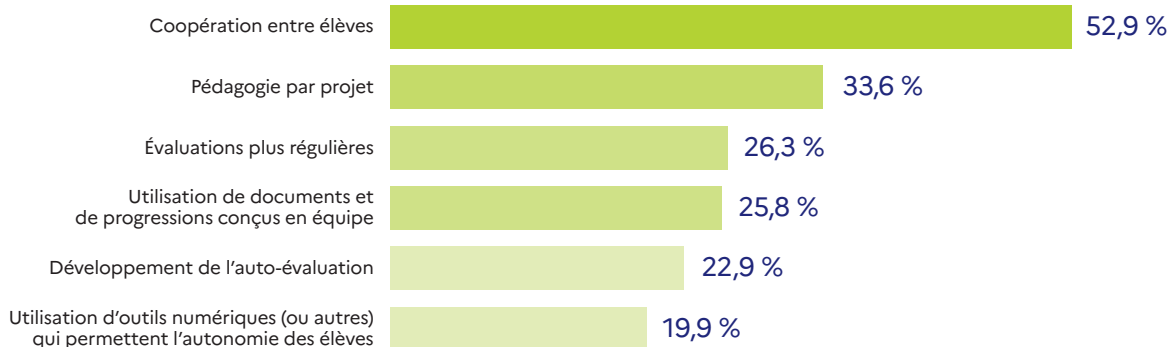
Quels leviers vous semblent les plus efficaces pour **élever le niveau scolaire des élèves au collège** ?

■ Très favorable
 ■ Favorable
 ■ Défavorable
 ■ Très défavorable



81,2 % favorables ou très favorables à la mise en place de **groupes de besoins au collège**.

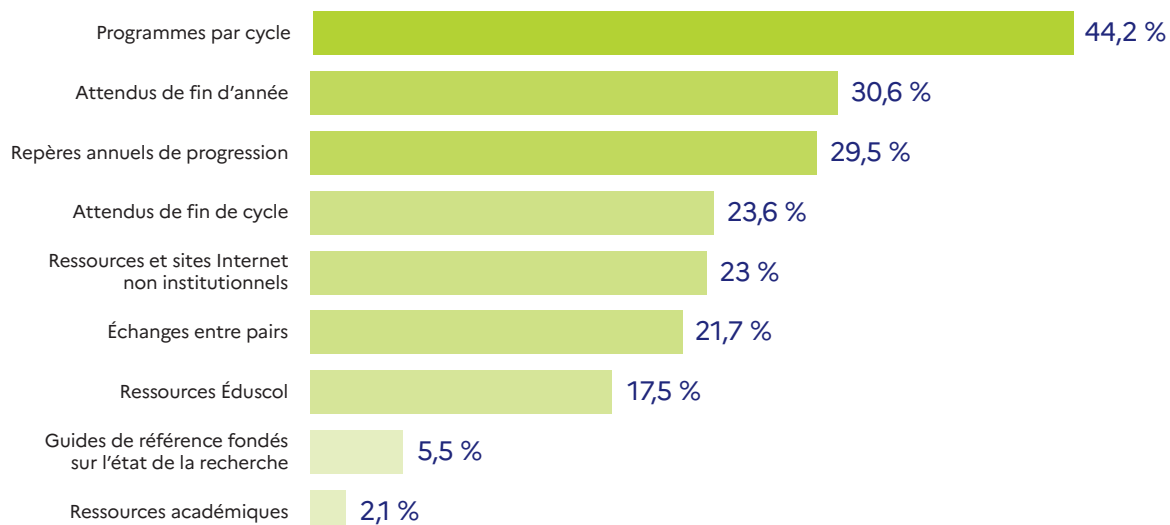
Quels leviers vous semblent les plus efficaces **pour élever le niveau scolaire des élèves au lycée** (2 réponses possibles) ?



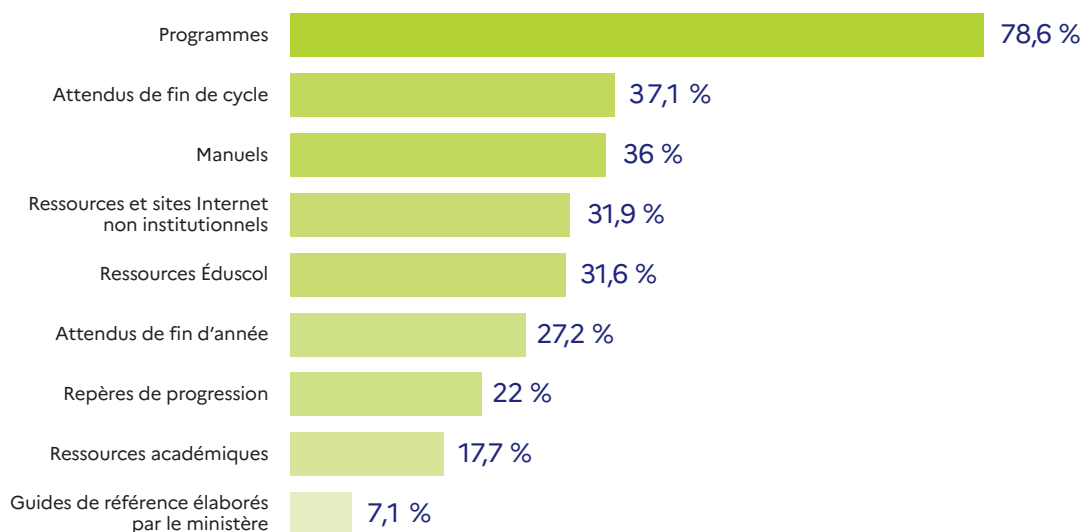
LES PROGRAMMES

Pour **52,4 %**, le socle commun de connaissances, de compétences et de culture est utile.
 Pour **67,8 %**, les programmes apparaissent insuffisamment adaptés aux besoins des élèves.
 Pour **89,1 %**, les programmes apparaissent peu adaptés aux temps d'enseignement.
 Pour **67,8 %**, les programmes apparaissent insuffisamment priorités et progressifs.

À l'école, sur quels éléments vous appuyez-vous prioritairement pour **construire votre progression pédagogique** (sélectionnez 2 propositions) ?

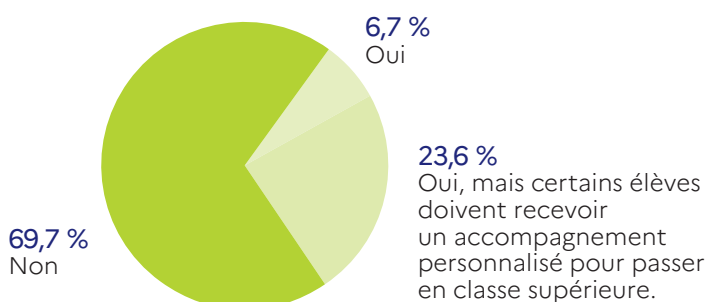


Au collège, sur quels documents vous appuyez-vous prioritairement pour **construire votre progression pédagogique** (classez 3 propositions selon vos priorités) ?



LES ADAPTATIONS DU PARCOURS POUR LES ÉLÈVES

Pensez-vous que
le redoublement
est suffisamment
préconisé aujourd'hui
pour les élèves
en grandes difficultés
scolaires ?



L'AUTORITÉ DE L'ENSEIGNANT

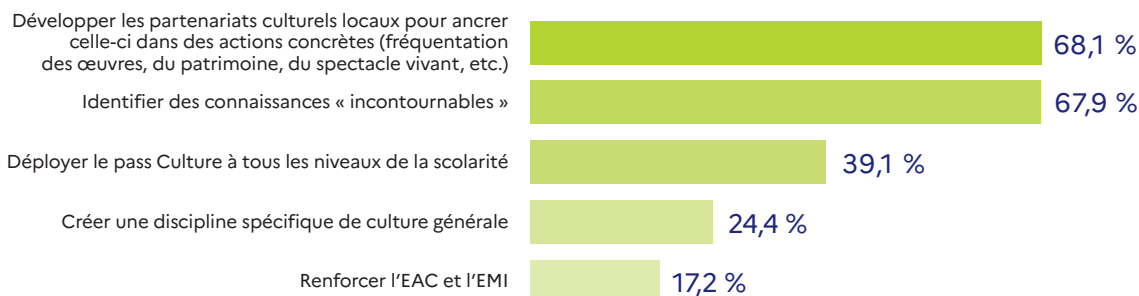
48,3 % des répondants ressentent une **remise en cause de leur autorité** de la part de la société.

Selon vous, quel élément serait le plus de nature à **renforcer l'autorité des professeurs** (classez selon vos priorités) ?



LES PROPOSITIONS POUR AMÉLIORER LA CULTURE GÉNÉRALE DES ÉLÈVES

Quelles actions souhaitez-vous développer pour **améliorer la culture générale des élèves** (3 réponses possibles) ?



Les **mesures**



Une mobilisation
générale pour élever
le niveau de tous
les élèves

PREMIER AXE

Mieux soutenir les professeurs pour mener la bataille des savoirs

DES PROGRAMMES ARTICULÉS AUTOUR D'OBJECTIFS ANNUELS ET ANCRÉS DANS DES PRATIQUES PÉDAGOGIQUES EFFICACES

Les enseignants utilisent principalement les programmes comme guide pour structurer leurs cours. Cependant, ils expriment également le besoin d'avoir des indications précises pour organiser la progression de leur enseignement. **La bataille des savoirs commence par l'exigence, la lisibilité et la qualité du cadre des apprentissages.** Elle implique donc de revoir les programmes, dans leurs contenus et leur structuration.

Les programmes de la petite section de maternelle à la classe de 3^e ont été modifiés en 2015. Élaborés selon une logique de cycles, ils ont été complétés, à partir de 2017, par des recommandations pédagogiques, des repères de progressivité, des guides pour enseigner les savoirs fondamentaux, ainsi que des réajustements demandés au Conseil supérieur des programmes, notamment pour renforcer leur dimension écologique.

Le Conseil supérieur des programmes est saisi dès aujourd'hui pour engager une révision de ces programmes afin qu'ils mentionnent ce qui doit être traité par les professeurs, comme il se doit, mais aussi les attendus qui doivent être maîtrisés par les élèves chaque année et leurs repères de progression en cours d'année. Ces attendus annuels éviteront que la maîtrise de notions fondamentales pour la progression des élèves, notamment à l'école élémentaire, ne soit repoussée à la fin des cycles.

Ces programmes s'appuieront sur des méthodes pédagogiques éprouvées par la science et la pratique (pédagogie explicite, évaluation au service des apprentissages, retours sur le travail des élèves, coopérations entre élèves, tutorat entre pairs, etc.). Ils permettront ainsi aux professeurs de retrouver, en un lieu unique, l'ensemble des ressources programmatiques nécessaires à l'élaboration de leur enseignement. L'exigence d'une pratique quotidienne de la lecture, de l'écrit et des mathématiques y sera réaffirmée. La fréquence et l'exigence des activités de lecture et de résolution de problème y seront explicitement énoncés.

Une exigence renforcée pour progresser dans les fondamentaux

- **Au CE2**, lire et comprendre un texte de 1 000 mots chaque semaine.
- **Au CM1**, chaque jour, lire à voix haute un texte de 120 mots.
- **Au CM2**, produire chaque mois deux textes d'invention de 20 lignes.
- **Du CP au CM2**, résoudre chaque semaine 10 problèmes.

LES PROGRAMMES DE MATHÉMATIQUES ABORDERONT PLUS TÔT LES FRACTIONS ET LES NOMBRES DÉCIMAUX EN FAVORISANT UNE APPROCHE CONCRÈTE ET IMAGÉE

Dans les programmes actuels, l'apprentissage des fractions et des nombres décimaux est inscrit au cycle 3 (CM1/CM2/6^e). Cet apprentissage est souvent abordé selon une approche abstraite, à la toute fin de l'école élémentaire. Les résultats de nos élèves révèlent logiquement une trop faible maîtrise de ces notions à l'entrée en 6^e. Leur apprentissage trop tardif et la mécompréhension des nombres, et surtout des fractions, expliquent ces faibles performances des élèves en début de collège.

D'autres pays ont fait le choix d'aborder plus tôt l'étude des fractions simples et des fractions décimales. C'est le cas de plusieurs de nos voisins européens et de la méthode de Singapour (voir encadré ci-contre).

Le Conseil supérieur des programmes veillera dans le programme de mathématiques de l'école élémentaire à **anticiper les apprentissages des fractions et des nombres à virgule dès le CE2**, voire en assurer une première découverte concrète et imagée dès le CE1. **La notion de probabilité sera introduite dès le CE2**, avec un travail permettant de renforcer la maîtrise des

fractions et des décimaux en contexte tout au long du cours moyen. La manipulation et l'approche concrète et imagée des notions mathématiques avant d'aborder l'abstraction, ainsi que la résolution de problèmes, seront renforcées.

Chaque semaine, les élèves seront confrontés à la résolution de problèmes contextualisés. Les professeurs pourront sélectionner ces problèmes au sein d'une banque nationale constituée par des laboratoires de recherche, avec des propositions pour tous les niveaux.

L'enseignement des mathématiques au primaire à Singapour

Le système éducatif de Singapour est connu pour les excellents résultats des élèves singapouriens dans les études comparatives internationales. En effet, ses élèves présentent des performances aux niveaux les plus élevés dans des études telles que Timss (Trends in International Mathematics and Science Study) ou Pisa (Programme for International Students Achievement).

Dès 2018, le rapport de Cédric Villani et Charles Torossian pour l'enseignement des mathématiques a souligné ces bons résultats et formulé des recommandations pour mettre en œuvre un apprentissage fondé sur la manipulation et l'expérimentation, la verbalisation, puis l'abstraction. Les auteurs préconisaient de mettre l'accent sur la résolution de problèmes dès l'école élémentaire et d'adopter une approche concrète, imagée, abstraite basée sur les recherches scientifiques qui soulignent la succession de phases énaïves, iconiques et symboliques dans l'apprentissage. Cette méthode permet également aux élèves en difficulté, pour saisir des concepts mathématiques abstraits, d'utiliser la représentation visuelle de ces concepts afin de mieux les assimiler. ■

Les nouveaux programmes de l'école maternelle, du CP, CE1 et CE2 s'appliqueront dès la rentrée 2024.

Les nouveaux programmes pour le CM1, CM2 et 6^e s'appliqueront à la rentrée 2025.

Les nouveaux programmes de 5^e, 4^e et 3^e s'appliqueront à la rentrée 2026.

DES PROGRAMMES DE LANGUES PLUS PRÉCIS POUR UN ENRICHISSEMENT LINGUISTIQUE, HISTORIQUE ET CULTUREL

Les programmes de langues vivantes étrangères se caractérisent par une structuration répétitive et une focalisation sur des enjeux sociétaux très généraux. L'approche insuffisamment marquée par la culture propre à l'univers de chaque langue enseignée, le faible capital de vocabulaire et de structures grammaticales, pourtant indispensables pour une expression diversifiée et complexe, conduisent parfois à une lassitude chez les élèves et à une maîtrise limitée de la langue.

En anglais, la moitié des élèves n'atteint pas le niveau minimum attendu A2 à la fin de la 3^e. Près d'un sur sept n'atteint pas le niveau A1. Ces résultats nous obligent à agir tant la maîtrise de cette langue est devenue incontournable dans le parcours futur des élèves.

Les programmes de langues vivantes étrangères présenteront de la 6^e à la terminale des indications claires sur les domaines étudiés, les points grammaticaux et le vocabulaire à maîtriser chaque année. Il s'agira du vocabulaire essentiel, y compris en matière scientifique et technique, des repères culturels indispensables à une bonne connaissance de l'aire géographique et de l'histoire des sociétés qui parlent ces langues.

Les programmes de langues vivantes contribueront ainsi à forger une culture générale ancrée dans des réalités culturelles et constituée de repères identifiants et partagés par tous les élèves.

Pour augmenter l'exposition aux langues vivantes et permettre un apprentissage complémentaire mobilisant les outils d'intelligence artificielle, chaque enseignant du CP au CM2 disposera d'un accès gratuit à l'application de langue Captain Kelly et au parcours de formation en ligne associé.

Les nouveaux programmes de langues vivantes étrangères s'appliqueront à la rentrée 2025.

UN SOCLE COMMUN RÉORGANISÉ AUTOUR DE COMPÉTENCES DISCIPLINAIRES, PSYCHOSOCIALES ET DE REPÈRES DE CULTURE GÉNÉRALE

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture institué en 2013 entendait rassembler toutes les compétences à acquérir au cours de la scolarité obligatoire. S'il constitue le cadre de référence des programmes, force est de constater que son appropriation demeure relative. La moitié des

professeurs considère ainsi que ce socle commun n'est pas un cadre utile à leur pratique professionnelle car insuffisamment articulé avec les disciplines.

Une refonte du socle sera donc engagée pour structurer son contenu autour de quatre familles de compétences :

- compétences fondamentales en mathématiques travaillées dans toutes les disciplines ;
- compétences fondamentales en français travaillées dans toutes les disciplines ;
- compétences psychosociales telles que la confiance en soi, l'organisation du travail personnel, la persévérance ou la capacité de travail en groupe ;
- connaissances de culture générale qui valident l'acquisition des repères mentionnés dans les programmes.

Ces repères devront faire l'objet d'évaluations aux moments clés du parcours de l'élève. On s'assurera qu'à la fin de l'année de 3^e ces repères de culture générale soient suffisamment maîtrisés par les élèves.

En particulier, notre pays ne peut se résigner à ce que l'accès à une culture générale commune demeure socialement marquée. C'est au contraire en ayant l'ambition de donner à chaque élève une culture humaniste et scientifique que l'École pourra jouer tout son rôle pour lutter contre les inégalités de destin et doter chacun des élèves d'un regard critique et éclairé sur le monde.

Le nouveau socle commun s'appliquera à la rentrée 2025.

DES MANUELS LABELLISÉS, OBLIGATOIRES EN MATHÉMATIQUES ET EN FRANÇAIS DANS LE PREMIER DEGRÉ ET CO-FINANCÉS PAR L'ÉTAT AU CP

Les données de la Depp ou de l'IGÉSR sont confirmées par la consultation des professeurs : aujourd'hui, **plus d'un tiers des classes à l'école primaire ne disposent pas de manuels de français ou de mathématiques**. En CP, cette proportion monte jusqu'à 60 %.

Pourtant, il est démontré par les comparaisons internationales, les expérimentations et les analyses conduites en France que **l'usage de manuels fondés sur des méthodes pédagogiques efficaces et éprouvées améliore significativement les résultats des élèves** (Dehaene et alii, 2018). Ils apportent aux professeurs une progression du simple au complexe, un rythme d'apprentissage et des repères exigeants qui sont indispensables pour élever le niveau de nos élèves.

Si l'École de la République veut faire progresser tous ses élèves, alors tous ses élèves doivent disposer de

Calendrier de révision des programmes

Le Conseil supérieur des programmes est saisi **dès à présent** pour engager une refonte des programmes pour **améliorer l'exigence, la lisibilité et la qualité du cadre des apprentissages**.

Rentrée 2024

- Nouveaux programmes de **français et de mathématiques** pour l'école maternelle, le CP, le CE1 et le CE2

Rentrée 2025

- Nouveaux programmes de **français et de mathématiques** pour le CM1, le CM2 et la 6^e
- Nouveaux programmes de **langues vivantes étrangères** de la 6^e à la terminale
- Nouveau **socle commun de connaissances, de compétences, et de culture**
- Nouveau programme de **mathématiques** pour la 2^{de} générale et technologique et la 1^{re} générale

Rentrée 2026

- Nouveaux programmes de **français et de mathématiques** pour la 5^e, la 4^e et la 3^e

manuels en français et en mathématiques à l'école élémentaire. **L'État investira dès la rentrée 2024 pour financer aux côtés des communes l'achat d'un manuel de lecture et de mathématiques pour chaque élève de CP et de CE1.**

Par ailleurs, contrairement à d'autres pays comme le Portugal ou le Japon, la France ne dispose d'aucun mécanisme permettant de certifier la qualité des manuels. **Une procédure de labellisation sera mise en place pour certifier les manuels scolaires** tout en respectant la liberté éditoriale des éditeurs et la liberté pédagogique des professeurs. Cette procédure associera laboratoires de recherche, professeurs et inspecteurs généraux. Les certificateurs analyseront les manuels édités et proposeront leur labellisation dès lors que les critères définis dans le cahier des charges national seront respectés.

Dès la rentrée 2024, les manuels de lecture en CP bénéficieront d'une labellisation.

Les manuels de CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^e bénéficieront d'une labellisation à compter de septembre 2025.

Tous les manuels du CP à la terminale bénéficieront d'une labellisation à partir de septembre 2026.

DEUXIÈME AXE

Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève

Le niveau des élèves présente dès l'entrée en 6^e une forte hétérogénéité. La part des élèves en REP+ en difficulté en français à l'entrée en 6^e est deux fois plus élevée que dans les collèges publics hors éducation prioritaire. Or, au collège, **le parcours peu différencié des élèves, avec seulement quelques choix d'enseignements optionnels, ne permet pas de tirer tous les élèves vers le haut.**

À la différence de ses voisins européens, la France propose une grande variété d'enseignements. Les marges de manœuvre laissées aux établissements demeurent toutefois insuffisantes pour mieux prendre en compte l'hétérogénéité des élèves, renforcer le suivi de ceux qui présentent le plus de difficultés, sans renoncer à élever chaque élève au plus haut niveau de ses capacités.

Une grande majorité de professeurs aimerait pouvoir mieux différencier leurs enseignements. 80 % soulignent la nécessité de trouver une organisation des enseignements différente pour gérer l'hétérogénéité des élèves. La nouvelle organisation de la classe de 6^e introduite à la rentrée 2023, avec une heure de soutien ou d'approfondissement en mathématiques et en français, constitue un point d'appui pour des transformations plus structurelles.

L'ORGANISATION DE GROUPES DE NIVEAUX FLEXIBLES EN MATHÉMATIQUES ET EN FRANÇAIS TOUT AU LONG DU COLLÈGE

Pour permettre à tous les élèves de progresser dans des classes et des collèges hétérogènes, **une organisation en groupes de niveaux sera mise en place à compter de la rentrée 2024 en mathématiques et en français** ; c'est-à-dire pour environ un tiers des heures de cours des élèves. Pour les autres enseignements, le groupe classe demeurera, permettant de combiner les apports de la mixité scolaire et des pédagogies différenciées pour les élèves.

Ces groupes de niveaux seront constitués en fonction des besoins identifiés par les professeurs ainsi que par les résultats aux tests de positionnement de début

d'année et pourront évoluer en cours d'année pour tenir compte de la progression des élèves.

Les groupes les plus en difficulté seront dédoublés, avec des effectifs réduits, permettant aux professeurs de disposer des conditions d'enseignement les plus favorables pour faire progresser leurs élèves.

Les groupes de niveaux en français et en mathématiques seront mis en place en 6^e et 5^e dès la rentrée 2024, puis en 4^e et 3^e à la rentrée 2025.

Les groupes de niveaux au collège

80 % des professeurs ont exprimé la nécessité de trouver une organisation différente des enseignements pour gérer l'hétérogénéité des élèves. De nouvelles organisations apportent une réponse ambitieuse et spécifique à ce besoin :

un enseignement différencié...

- en trois groupes de niveaux
- pendant les cours de mathématiques et de français
- avec un **taux d'encadrement modulaire** en fonction des besoins

...selon les résultats des élèves

- aux **évaluations nationales**
- à des **tests de positionnement** fournis aux équipes enseignantes par la Depp



Pour les 6^e et les 5^e à la **rentrée 2024**



Pour les 4^e et les 3^e à la **rentrée 2025**

Les bonnes pratiques à l'international

Tous les systèmes éducatifs et tous les professeurs doivent gérer l'hétérogénéité de niveaux entre élèves. Les réponses à cette hétérogénéité passent par deux leviers principaux : la pédagogie différenciée et les adaptations organisationnelles.

Ces deux réponses se complètent : la pédagogie différenciée des professeurs est d'autant plus efficace lorsqu'elle peut s'appuyer sur une organisation flexible. C'est dans cet objectif que de nombreux pays européens tels que la Suisse, la Suède ou le Danemark ont adopté une organisation en groupes de niveaux flexibles répartis selon les besoins des élèves, notamment au collège, pour tout ou partie des enseignements. Ces groupes se distinguent des classes de niveaux qui séparent les élèves par niveaux tout au long de leur scolarité.

Dans les pays qui ont adopté cette organisation modulaire, les performances scolaires sont supérieures à celles des élèves français dans les classements internationaux en fin de collège ou au début du lycée, tout en réduisant l'impact des inégalités sociales à l'école. Les groupes de niveaux flexibles permettent ainsi de tirer le meilleur de l'homogénéité des groupes pour faire progresser plus rapidement tous les élèves, tout en conservant l'hétérogénéité des classes qui permet la mixité sociale et la motivation des élèves.

En outre, cette organisation modulaire permet la formation de groupes à effectifs réduits, dont de nombreuses études démontrent l'efficacité sur le parcours scolaire comme l'insertion professionnelle lorsqu'ils sont ciblés en faveur des élèves les moins avancés (IPP, 2017). Les études empiriques montrent que l'organisation flexible de groupes homogènes constitués en fonction du niveau de maîtrise des compétences produit des effets positifs, particulièrement sur les élèves les moins avancés (Dupriez et alii, 2003 ; IDEE, 2023).

Un tel système aidera également les professeurs à déployer efficacement des pédagogies différenciées dans les classes afin d'aider les élèves les plus en difficultés dans des groupes dédoublés et de faire progresser plus vite les élèves les plus avancés dans leurs apprentissages. ■

FAIRE DU COLLÈGE UN LIEU QUI ACCUEILLE, QUI PROTÈGE ET QUI ÉLÈVE

Depuis la rentrée 2023, près de **200 collèges en réseaux d'éducation prioritaire ont mis en œuvre l'accueil de 8 h à 18 h** en proposant des activités variées aux élèves : aide aux devoirs, éducation culturelle et artistique, éducation physique et sportive, sorties scolaires.

En élargissant les horaires d'accueil, y compris le mercredi après-midi, et en développant des partenariats, ces collèges se sont dotés de réponses supplémentaires et efficaces aux problématiques des emplois du temps discontinus des élèves. Ils garantissent ainsi une prise en charge des jeunes pour éviter qu'ils ne se retrouvent seuls chez eux ou livrés à eux-mêmes.

Avec l'aide d'enseignants volontaires, dans le cadre du dispositif Devoirs faits qui met en œuvre un véritable service public de l'aide aux devoirs, avec l'appui d'intervenants culturels et d'associations qui sont parties prenantes des cités éducatives, ces 200 collèges contribuent à lutter contre les inégalités de destin et à œuvrer pour la réussite de leurs élèves.

Dès la rentrée 2024, l'accueil de 8 h à 18 h tous les jours sera étendu à tous les collèges de REP et REP+.

Y sont aussi intégrés les actions d'éducation à la santé, à la citoyenneté, ainsi que les ateliers artistiques mis en place sur la pause méridienne. Cette généralisation s'articulera avec les dispositifs existants, comme les programmes de réussite éducative ou les contrats locaux d'accompagnement à la scolarité.

RENFORCER LE VOLUME HORAIRE DES ENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX AU LYCÉE PROFESSIONNEL ET DISPENSER UNE PARTIE DES ENSEIGNEMENTS DE MATHÉMATIQUES ET DE FRANÇAIS EN 2^{DE} ET EN 1^{RE} PROFESSIONNELLES EN GROUPES À EFFECTIFS RÉDUITS

Les tests de positionnement montrent qu'à l'entrée en 2^{de} professionnelle, près de deux-tiers des élèves présentent des fragilités en mathématiques et en français.

Les élèves de la voie professionnelle bénéficieront de toutes les transformations engagées à l'école primaire comme au collège. Il n'en demeure pas moins nécessaire de prolonger cet effort d'élévation du niveau à partir de la 2^{de} professionnelle.

C'est pourquoi, **dans la voie professionnelle, les enseignements généraux de mathématiques, de français et d'histoire-géographie seront renforcés dès la rentrée 2024.**

En 2^{de} et en 1^{re}, les lycéens professionnels étudieront les mathématiques et le français en groupes à effectifs réduits.

En terminale, les lycéens professionnels disposeront d'un volume horaire augmenté substantiellement dans les enseignements généraux dès la rentrée 2024.

UN USAGE RAISONNÉ DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE POUR PERSONNALISER LES APPRENTISSAGES ET INDIVIDUALISER LA PROGRESSION DES ÉLÈVES

C'est au cœur de la classe et dans les interactions entre le professeur et ses élèves, ainsi qu'entre les élèves, que se construisent les apprentissages. Les outils numériques sont utiles pour simplifier certaines tâches des professeurs et pour favoriser la différenciation pédagogique par des travaux en groupes autonomes, qui permettent aux professeurs de se consacrer davantage aux élèves en difficulté. Les usages numériques facilitent également le lien entre l'école et les familles et le suivi de la progression de chaque élève par ses professeurs. Ce sont aussi des leviers de soutien scolaire efficaces dans le cadre de devoirs faits ou à la maison.

Ces technologies sont à utiliser de manière raisonnée et avec un accompagnement adapté. Certains logiciels et outils numériques, incluant ou non de l'intelligence artificielle, ont fait la preuve de leur efficacité dans des situations pédagogiques spécifiques, en complément du cours délivré par les professeurs.

Les outils numériques permettent en effet d'augmenter l'attention et l'engagement de chaque élève par le biais de contenus ludiques, et de délivrer pour chaque élève des contenus adaptés à ses besoins et à son niveau. Aujourd'hui, des outils d'intelligence artificielle peuvent entretenir un dialogue avec les élèves et leur permettre de **progresser à l'oral grâce à la reconnaissance vocale**, mais leur proposent aussi des exercices de grammaire, de syntaxe ou de traduction adaptés à leur niveau.

Cas d'usages de l'intelligence artificielle dans l'enseignement des langues vivantes

Utilisateur élémentaire A1-A2	L'IA au service de la différenciation pédagogique C'est le professeur qui détermine l'ensemble des usages numériques. Il gagne à utiliser les IA génératives pour baliser l'accès au sens des élèves et personnaliser les entraînements. Pour l'élève, le recours à l'IA se limite à des exercices simples lui permettant de répéter, paraphraser, mémoriser, etc. L'IA contribue à individualiser les entraînements et à personnaliser les parcours d'apprentissage en fonction des besoins de chacun.
Utilisateur indépendant B1-B2	L'IA au service des approches métacognitives et de l'évaluation formative L'éducation aux médias et aux IA génératives devient un objectif d'apprentissage indispensable à une maîtrise de la communication dans la langue cible. Le professeur crée des mises en situation qui sont autant d'opportunités données aux élèves de se familiariser en groupe aux usages critiques des IA génératives. Les élèves sont fréquemment placés en situation d'analyser et d'améliorer les productions des IA de manière à consolider leur maîtrise de la grammaire, du lexique et des stratégies de communication.
Utilisateur expérimenté C1-C2	L'IA au service de la créativité et du dépassement de soi Les élèves réalisent des tâches complexes et exigeantes – interculturelles et/ou interdisciplinaires – dans la langue cible du cours en recourant de leur propre initiative aux IA génératives, si nécessaire, pour améliorer leurs propres réalisations. Les IA sont mobilisées de manière combinée au service de la créativité et de l'engagement des élèves dans la langue cible.

De tels outils permettent également d'**individualiser la progression des élèves en français ou en mathématiques**, avec une méthode basée sur la répétition ludique d'exercices pour maîtriser les fondamentaux en grammaire, conjugaison, écriture, calcul, géométrie ou logique. Basés sur les enseignements des sciences cognitives, ils offrent aux élèves une flexibilité d'usage qui les rendent d'autant plus attractifs, et complémentaires de l'enseignement du professeur.

Partenariat d'innovation en intelligence artificielle (CP – CE1 – CE2)

Dans le cadre de France 2030, les Partenariats Innovation et Intelligence artificielle permettent le développement d'outils technologiques utilisant l'IA par les entreprises de la filière Edtech française, en partenariat resserré avec la recherche, le ministère et au contact terrain des enseignants.

En 2023-2024, ce sont plus de 53 000 professeurs et 1,3 million d'élèves qui vont utiliser ces ressources numériques en classe : deux en français (Lalilo, Navi) et trois en mathématiques (Adaptiv'Math, Mathia, Smart Enseigno). ■

Après ce succès dans les usages, **de nouveaux partenariats d'innovation en intelligence artificielle seront lancés dès le 8 janvier 2024** en lien avec des laboratoires de recherche, le programme France 2030 et la Caisse des dépôts et des consignations pour déployer de tels outils aux cycles 3 et 4 (CM1 – 3^e) en français, en mathématiques et en langues vivantes (anglais, espagnol, italien et allemand).

MIA Seconde, application française de remédiation en mathématiques et en français, basée sur l'IA, sera disponible à partir de février 2024 dans plusieurs académies, puis accessible gratuitement pour tous les élèves de 2^{de} dès la rentrée 2024.

La France sera ainsi le premier pays au monde à généraliser à titre gratuit l'usage d'une intelligence artificielle à tous les élèves d'une classe d'âge pour accompagner leur progression scolaire. Elle sera utilisée en dehors des heures de cours et en complément de l'accompagnement en classe pour approfondir les notions fondamentales, en lien avec les évaluations nationales de 2^{de}.

Enfin, un guide pédagogique des usages du numérique en classe sera édité par le ministère au printemps 2024 à destination de tous les enseignants, afin d'accompagner leur pratique sur le terrain, tout en prenant en compte les transformations induites par l'arrivée des IA génératives, notamment dans le rapport à l'évaluation.

UN RENFORCEMENT DANS CERTAINES DISCIPLINES POUR LES ÉLÈVES EN TRÈS GRANDE DIFFICULTÉ

Certains élèves ont besoin de plus de temps, d'une pédagogie adaptée et de pratiques renforcées pour maîtriser les attendus fixés par les programmes.

Dans l'esprit du parcours aménagé de formation initiale (Pafi), qui constitue une mesure efficace de prévention du décrochage scolaire, une réponse personnalisée aux difficultés de l'élève sera expérimentée.

Les conseils de classe pourront proposer aux élèves en grande difficulté un renforcement dans les enseignements fondamentaux jusqu'à 2 à 3 h par semaine. La durée du parcours sera individualisée selon les besoins des élèves. Le parcours pourra débuter à tout moment de l'année et sera formalisé par un contrat d'objectifs individualisé proposé par l'établissement en lien avec l'élève et sa famille.

Déployé notamment au début du collège, ce dispositif pédagogique de remise à niveau, rendu possible par la marge d'autonomie des établissements, permettra aux élèves les plus en difficulté de rattraper leur retard dans les apprentissages pour poursuivre plus sereinement leur parcours.

Dès la rentrée 2024, des parcours personnalisés et aménagés spécifiquement pour chaque jeune concerné, pourront être mis en place à titre expérimental avec l'accord des familles pour les élèves en classe de 6^e et de 5^e.

Intelligence artificielle et éducation

L'appropriation pédagogique de l'intelligence artificielle (IA) doit permettre à l'École d'assurer son rôle dans l'éducation aux médias, à l'information, au développement de l'esprit critique et à la compréhension des avantages et inconvénients des technologies pour des usages raisonnés et durables.

QUELS USAGES ?

Pour les enseignants : une assistance leur permettant d'améliorer la différenciation pédagogique et d'assurer le suivi des apprentissages, sans jamais se substituer à eux

Pour les élèves : une utilisation raisonnée de l'IA explicitée dans le cadre de l'enseignement de technologie et de l'éducation aux médias et à l'information

QUELS ENJEUX ?

- L'amélioration de la détection des difficultés des élèves et la remédiation personnalisée
- L'implication des enseignants pour concevoir les outils pédagogiques
- La détermination d'un cadre pour une utilisation responsable de l'IA en classe et le renforcement du cadre de confiance
- L'acculturation et la formation aux données et à l'IA pour les enseignants et les élèves

QUELLES RESSOURCES ?

- 5 services numériques dans le cadre du **Partenariat d'innovation IA pour l'apprentissage du français et des mathématiques en cycle 2**
→ Utilisés par 1,5 million d'élèves et + de 50 000 enseignants en 2023
- Le service de remédiation **MIA Seconde**, qui permet aux élèves de 2^{de} de **s'entraîner en mathématiques et en français** à la maison, avec une application mobile
- Des services basés sur l'IA dans les **territoires numériques éducatifs**, notamment pour l'apprentissage de la lecture, de l'écriture et des mathématiques

QUELLE FORMATION ?

Pour les enseignants :

- Mooc intelligence artificielle avec intelligence (IAI), ouvert à tous
- « AI for and by teachers » : un parcours de formation en ligne par et pour les professeurs de 5 pays de l'Union européenne
- Groupes thématiques numériques 2023-2026 sur les sujets des IA génératives

Pour les élèves :

- Futur programme de technologie du cycle 4 (5^e, 4^e et 3^e)
- Attestation de sensibilisation au numérique PIX en 6^e et certification en 3^e et en terminale
→ 4,5 millions d'élèves évalués par an

TROISIÈME AXE

Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves

La volonté d'élever le niveau de tous les élèves est au cœur du projet de l'École de la République. Elle passe par la fixation d'un niveau d'exigence pour les élèves par leurs professeurs et par l'institution scolaire. **Cette exigence est facteur d'ambition et de motivation pour les élèves**, soutenus par la confiance de leurs professeurs et de l'institution scolaire en leur réussite possible.

L'exigence des savoirs suppose ainsi de renouer avec la fiabilité de l'évaluation. Le diplôme national du brevet et le baccalauréat doivent dire la vérité sur les acquis des élèves et redevenir un étalon de mesure fiable de cette exigence. Elle suppose aussi de doter les équipes éducatives de tous les leviers pour adapter leurs pratiques pédagogiques à la progression de leurs élèves.

RENFORCER L'EXIGENCE GLOBALE DU BREVET ET DU BACCALAURÉAT

Le diplôme national du brevet est un rite de passage et une préparation aux examens ultérieurs. Son obtention demeure sans incidence sur la suite du parcours de l'élève puisqu'un élève qui n'obtient pas son brevet peut néanmoins passer en 2^{de}. En outre, les modalités d'attribution des points en fonction du degré de maîtrise du socle, sur une échelle de 4 niveaux, ne permettent pas de rendre compte fidèlement du niveau réel des élèves.

Il faut donc redonner au diplôme du brevet la valeur d'un véritable examen national qui atteste effectivement d'un niveau et d'une culture générale commune. La crédibilité des examens nécessite, au brevet comme au baccalauréat, la sincérité et la fidélité de la notation. Les professeurs, par leur compétence et leur expertise en matière d'évaluation, sont les mieux placés pour rendre compte du niveau réel des élèves.

Dès la session 2024, pour le brevet et le baccalauréat, il sera mis fin aux correctifs académiques.

Dès la rentrée 2024, un nouvel équilibre sera retenu entre le contrôle continu et les épreuves terminales du brevet, actuellement de 50/50, au profit des épreuves terminales selon une pondération de 40/60.

Dès la rentrée 2024, le contrôle continu se fondera sur la moyenne des notes de toutes les disciplines, en lieu et place des 4 tranches de compétences actuelles.

Dès la rentrée 2024, le brevet permettra d'attester du niveau suffisant pour poursuivre en classe de 2^{de}. À la rentrée 2025, un dispositif Prépa-lycée sera mis en place pour permettre une remise à niveau pour les élèves n'ayant pas obtenu le brevet, avant un passage possible en 2^{de}.

RECONNAÎTRE LA RÉUSSITE ET L'EXCELLENCE DES JEUNES DIPLÔMÉS DU CAP

Certains examens nationaux bénéficient de la possibilité de valoriser la réussite des jeunes lauréats avec l'attribution de mentions. C'est le cas du brevet et des baccalauréats général, technologique et professionnel.

Cette récompense reconnaît les efforts fournis par les candidats tout au long de leur parcours scolaire. Elle est gratifiante pour les élèves qui ont bien travaillé et se sont investis avec régularité tout au long de la préparation du diplôme. Jusqu'à présent, les candidats lauréats du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) n'étaient toutefois pas concernés.

Il est essentiel dans un souci de justice scolaire que l'engagement, la réussite et l'excellence de ces élèves puissent aussi être soulignés et valorisés.

Dès la rentrée 2024, des mentions « Assez bien », « Bien », « Très bien » et « Très bien avec les félicitations du jury » pourront être décernées aux élèves obtenant le diplôme du CAP au premier groupe d'épreuves, en fonction de leur moyenne.

UNE ÉVALUATION DE LA CULTURE MATHÉMATIQUE ET SCIENTIFIQUE AVEC UNE ÉPREUVE ANTICIPÉE EN FIN DE CLASSE DE 1^{RE} GÉNÉRALE ET TECHNOLOGIQUE

Le baccalauréat général compte aujourd'hui trois épreuves terminales communes à tous les élèves, toutes relevant des humanités, avec l'écrit de français, l'oral de français et la philosophie. L'absence d'épreuve commune permettant de certifier le niveau des élèves en mathématiques en fin de classe de 1^{re} n'est pas satisfaisante.

Une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique sera instaurée en fin de 1^{re} générale et technologique. Elle permettra de tester la capacité des élèves à comprendre les principaux objets mathématiques indispensables à tous, à résoudre des problèmes fondés sur des données et à construire un raisonnement logique.

Cette épreuve, qui pourra présenter des adaptations pour tenir compte du parcours des candidats (choix de la spécialité mathématiques ou suivi de l'enseignement scientifique et mathématiques), vise à affirmer des attendus en termes d'exigence collective du niveau de tous les lycéens généraux. Cette épreuve nouvelle nécessitera de revoir la pédagogie des mathématiques au collège et au lycée.

Les nouveaux programmes de mathématiques en 2^{de} et 1^{re} générale et technologique s'appliqueront dès la rentrée 2025.

L'épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique sera mise en œuvre pour la première fois en juin 2026.

À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE, SORTIR D'UNE DOCTRINE DE PASSAGE QUASI SYSTÉMATIQUE EN CLASSE SUPÉRIEURE

Par le passé, notre système éducatif a eu recours massivement au redoublement. À la fin des années 1980, un tiers des élèves arrivant en fin de CM2 avaient redoublé au moins une classe. Aujourd'hui, c'est le cas de seulement 4,5 % des élèves. En particulier, le choix a été fait en 2014 de rendre le redoublement

exceptionnel et de le conditionner à l'accord écrit des parents, sans pour autant développer de véritables alternatives de remédiation.

Pourtant, durant la même période, le niveau global des élèves ne s'est pas amélioré. Si 98 % des élèves passent aujourd'hui chaque année du CP au CE1, 15 % ne maîtrisent pas la compréhension des textes à l'oral et 8 % ne lisent pas correctement des nombres entiers.

Le choix réalisé en 2014 s'appuyait sur l'idée que le redoublement ne serait pas efficace. Toutefois, la recherche scientifique montre que le redoublement peut être efficace s'il intervient dès les petites classes, de même que les alternatives telles que les stages de réussite proposés durant les vacances scolaires, l'accompagnement personnalisé ou le tutorat.

C'est aussi le constat que font les professeurs : certains élèves ont besoin de plus de temps pour acquérir certaines connaissances ou compétences. **Loin d'être un choix social, promouvoir un passage quasi-systématique en classe supérieure peut condamner des élèves à l'échec scolaire durant toute leur scolarité.**

Au contraire, consacrer une année d'enseignement supplémentaire ou des dispositifs de remédiation et de rattrapage à des élèves en difficulté permet d'investir plus pour ceux qui en ont le plus besoin.

Mieux vaut réussir sa scolarité élémentaire en six ans plutôt que demeurer en difficulté après cinq années.

Il sera mis fin dès l'année scolaire 2023-2024 au « dernier mot aux parents ».

L'équipe pédagogique identifiera les élèves ayant besoin d'un rattrapage sur la base des tests de positionnement réalisés en début d'année et à mi-année et en se référant aux évaluations de classe. Dès le mois de février, les professeurs pourront proposer à ces élèves un parcours renforcé en temps scolaire et des stages de réussite durant les vacances scolaires. Sera également expérimentée l'organisation de tutorats entre pairs, dont la recherche a montré que les effets étaient positifs pour les tuteurs comme pour les tutorés.

Si ces périodes de remise à niveau sont suffisantes, le principe du « passage sous conditions » permettra à l'élève de passer en classe supérieure. Si au contraire cette remise à niveau s'avère insuffisante, l'élève ne maîtrisant pas la lecture en fin de CP redoublera son année dans le cadre d'un parcours adapté, par exemple dans une classe à deux niveaux ou avec des aménagements horaires.

Si l'accord des familles doit être recherché, l'équipe pédagogique est la seule en mesure de déterminer si les difficultés d'un élève lui font courir un risque excessif d'échec en cas de passage dans le niveau supérieur.

La performance des élèves en situation de handicap ne sera pas jugée uniquement sur la base des résultats scolaires ou des évaluations nationales. Ainsi, la possibilité de redoublement ne s'appliquera pas à tous de manière automatique, chaque cas fera l'objet d'une appréciation particulière.

Les résultats de la recherche sur le redoublement

Si la recherche en éducation a montré depuis les années 1980 certains effets négatifs du redoublement, les recherches plus récentes ont nuancé l'idée que le redoublement serait systématiquement négatif pour les élèves. Elles ont au contraire montré que, dans certaines situations, les dispositifs de remédiation et le redoublement pouvaient favoriser la réussite scolaire.

Une publication de Jacob et Lefgren (2004) conclut que le redoublement présente un impact positif sur le parcours scolaire lorsqu'il intervient dès les petites classes à l'école primaire. Ces résultats sont confirmés par ceux publiés par Dong (2010), ainsi que ceux de Diaz et alii (2021) qui montrent que le redoublement au primaire peut réduire les risques de redoublement dans le second degré et de délinquance juvénile.

Une revue de littérature de Draelants (2018) rappelle que le redoublement peut aussi éviter des orientations futures non désirées et offrir une seconde chance à un élève en difficulté scolaire en investissant une année d'enseignement supplémentaire dans son parcours. Une publication de Goos et alii (2021) montre également que l'existence du redoublement renforce la motivation intrinsèque des élèves, qui élèvent leur seuil d'exigence scolaire pour prévenir leur redoublement, ce qui contribue à leur réussite.

La synthèse réalisée en 2014 par le Cnesco avait en outre souligné que diverses alternatives de remédiation sont préférables à un passage inconditionnel en classe supérieure, tels que les stages de remise à niveau sur période de vacances scolaires, l'accompagnement personnalisé ou l'enseignement par groupes de besoins à effectifs réduits.

Enfin, la publication de l'IPP (2015), parfois citée s'agissant du coût budgétaire du redoublement qu'elle évalue à 2 milliards d'euros par an,

s'appuie sur une méthodologie discutable. Ce calcul applique aux élèves redoublants le coût moyen des effectifs scolaires. Or le coût marginal d'un élève supplémentaire dans le système éducatif ne peut être réputé égal au coût moyen des effectifs totaux, a fortiori dans un contexte de forte baisse de la démographie scolaire, sauf à considérer que le scénario contrefactuel reposerait sur des suppressions de postes d'enseignants proportionnelles à la baisse de la démographie scolaire (ce qui n'est pas le choix du Gouvernement).

Il en résulte que ni la promotion systématique en classe supérieure ni le redoublement massif ne représentent une solution satisfaisante. Il appartient de promouvoir un recours raisonné au redoublement et aux dispositifs de remédiation dans les cas où ils peuvent être utiles, notamment aux classes charnières et à l'école primaire. ■

PERMETTRE AUX PROFESSEURS DE SITUER LES RÉSULTATS DE LEURS ÉLÈVES POUR MIEUX LES FAIRE PROGRESSER

Enfin, pour identifier les besoins de leurs élèves, les professeurs doivent connaître leurs résultats aux évaluations mais aussi les résultats de leur école ou de leur établissement, de leur circonscription, et plus largement de leur département ou de leur académie.

Cette contextualisation est indispensable à l'adaptation de leurs pratiques et à l'amélioration des résultats dans le contexte spécifique de leur école ou de leur établissement. Les professeurs doivent aussi être régulièrement informés des travaux menés au sein des conseils académiques des savoirs fondamentaux. Les académies organiseront donc une communication des feuilles de routes académiques et transmettront régulièrement la synthèse des travaux engagés.

Dès la rentrée 2024 et à chaque rentrée scolaire (en novembre, après les évaluations), tous les professeurs se verront adresser individuellement l'ensemble des informations permettant de situer les résultats de leurs élèves.

Dès la rentrée 2024 et à chaque rentrée scolaire (en novembre, après les évaluations), tous les professeurs se verront adresser individuellement l'ensemble des informations permettant de situer les résultats de leurs élèves.

Synthèse des mesures du plan

Axe 1 – Mieux soutenir nos professeurs

1	Des programmes articulés autour d'objectifs annuels	À partir de la rentrée 2024
2	Les programmes de mathématiques aborderont plus tôt les fractions et les nombres décimaux en favorisant une approche concrète et imagée (« méthode de Singapour »)	À partir de la rentrée 2024
3	Des programmes de langues plus précis pour un enrichissement linguistique, historique et culturel	Rentrée 2025
4	Un socle commun réorganisé autour de compétences disciplinaires, de compétences psychosociales et de repères de culture générale	Rentrée 2025
5	Des manuels labellisés, obligatoires en mathématiques et en français dans le 1 ^{er} degré	À partir de la rentrée 2024
6	Financer l'achat des manuels en mathématiques et lecture au CP et au CE1 afin que tous les élèves et leur professeur en soient dotés	À partir de la rentrée 2024

Axe 2 – Adapter l'organisation des enseignements aux besoins de chaque élève

7	Organiser les cours de mathématiques et de français en groupes de niveaux flexibles tout au long du collège, avec des effectifs réduits à une quinzaine d'élèves pour les groupes les plus fragiles	À partir de la rentrée 2024
8	Généraliser le « 8 h – 18 h » à tous les collèges de REP et REP+ avec de l'aide aux devoirs, de l'enseignement artistique et culturel et de l'éducation physique et sportive	Rentrée 2024
9	Renforcer substantiellement le volume horaire des enseignements généraux en terminale professionnelle	Rentrée 2024
10	Enseigner les mathématiques et le français en 2 ^{de} et en 1 ^{re} professionnelles en groupes à effectifs réduits	Rentrée 2024
11	Généraliser à tous les élèves de 2 ^{de} l'usage de l'intelligence artificielle pour personnaliser les exercices à la maison en mathématiques et en français	Rentrée 2024
12	Expérimenter un renforcement dans certaines disciplines pour les élèves en très grande difficulté en 6 ^e et en 5 ^e	Expérimentation à la rentrée 2024

Axe 3 – Rehausser le niveau d'exigence et d'ambition pour tous les élèves

13	Supprimer les correctifs académiques des notes au brevet et au baccalauréat	Session 2024
14	Refondre le contrôle continu pour le brevet : ce sont les notes qui compteront (pour 40 % de la note finale et 60 % pour les notes d'examens) et non plus les tranches de compétences	Session 2025
15	Le brevet deviendra obligatoire pour passer directement en 2 ^{de} : les élèves qui n'auront pas le brevet seront scolarisés en « prépa-lycée » pendant un an	Rentrée 2025
16	Des mentions AB, B, TB, TB avec félicitations seront aussi décernées pour le CAP	Session 2025
17	Introduire une nouvelle épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique au baccalauréat en fin de 1 ^{re} générale et technologique (comme le « bac de français »)	Session 2026
18	À l'école élémentaire, sortir d'une doctrine de passage quasi systématique en classe supérieure et promouvoir les dispositifs de remédiation (stages de réussite, accompagnement personnalisé, tutorat) avant redoublement	Rentrée 2024
19	Rendre le dernier mot aux professeurs pour la prescription de dispositifs de remédiation et le redoublement des élèves	Début 2024
20	Donner aux professeurs les résultats de leurs élèves aux évaluations nationales, mais aussi les résultats au niveau de l'établissement et de l'académie pour leur permettre de les situer	Rentrée 2024

Choc des savoirs

Calendrier des mesures

DÈS CETTE ANNÉE SCOLAIRE



- Redonner le dernier mot aux enseignants en mettant fin au dernier mot aux parents pour le **redoublement**
- Expérimentation de l'**application MIA Seconde** pour les élèves de 2^{de}

Brevet 2024

- Fin des correctifs académiques

Baccalauréat 2024

- Fin des correctifs académiques

À LA RENTRÉE



- Application des **nouveaux programmes** de l'école maternelle, du CP, du CE1 et du CE2
- **Labellisation des manuels** de lecture en CP
- Envoi individuel à tous les professeurs, dès novembre, des **résultats aux évaluations nationales** de leurs élèves, mais aussi de leur école, établissement, circonscription, département et académie
- Mise en place des **groupes de niveaux en français et en mathématiques** en 6^e et 5^e avec des effectifs réduits pour les élèves les plus fragiles
- Mise en place d'un **accueil tous les jours de 8 h à 18 h dans tous les collèges REP et REP+**
- Mise en place, à titre expérimental dans le cadre d'un contrat avec les familles, de **parcours personnalisés et aménagés spécifiquement pour les élèves en grande difficulté de 6^e et de 5^e**
- Accès gratuit à l'**application MIA Seconde** pour tous les élèves de 2^{de}
- **Au lycée professionnel :**
 - augmentation du volume horaire dans les enseignements généraux en terminale
 - généralisation des groupes à effectifs réduits en français et en mathématiques en 2^{de} et en 1^{re}

Brevet 2025

- Nouvel équilibre entre le **contrôle continu (40 %)** et les **épreuves terminales (60 %)**
- Fondement du contrôle continu sur la **moyenne des notes de toutes les disciplines**
- Le brevet devient obligatoire **pour rentrer directement en 2^{de}**

CAP 2025

- Attribution de mentions **Assez bien, Bien, Très bien et Très bien** avec les félicitations du jury en fonction de la moyenne obtenue au 1^{er} groupe d'épreuves

À LA RENTRÉE



- Application des **nouveaux programmes** :
 - du CM1, du CM2 et de la 6^e
 - de langues vivantes étrangères de la 6^e à la terminale
 - de mathématiques en 2^{de} et 1^{re} générale et technologique
- Application du **nouveau socle commun** de connaissances, de compétences et de culture
- **Labellisation des manuels** de CP, CE1, CE2, CM1, CM2 et 6^e
- Mise en place des **groupes de niveaux en français et en mathématiques** en 4^e et 3^e avec des effectifs réduits pour les élèves les plus fragiles
- Mise en place d'un **dispositif de préparation au lycée** pour remettre à niveau les élèves n'ayant pas obtenu leur brevet, avant un passage possible en 2^{de}

Baccalauréat 2026

- Mise en œuvre de **l'épreuve anticipée de culture mathématique et scientifique** en 1^{re} générale et technologique

À LA RENTRÉE



- Application des **nouveaux programmes** de 5^e, 4^e et 3^e
- **Labellisation de tous les manuels** du CP à la terminale

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]

Notes

[illegible]



education.gouv.fr